

Compte rendu de séance

Séance du 9 Février 2021

L' an 2021 et le 9 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE BRICY sous la présidence de Louis-Robert PERDEREAU Maire

Présents : Mmes : BEAUPERE Monique, BESNARD Chantal, LANGE Gwenaëlle, NEVEU Sandrine, VOSSOT Aline, MM : BALAH Saïd, CORMIER Michaël, COVERNALE Luc, DOUBLIER Jean-Armand, MARTINEZ Christophe, MERLIN Guillaume, ODY Stéphane, PERDEREAU Louis-Robert, ROBLIN Jean-Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BIDAULT Julien à M. ROBLIN Jean-Guy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 04/02/2021

Date d'affichage : 04/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Loiret
le : 11/02/2021

et publication ou notification
du : 11/02/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. ROBLIN Jean-Guy

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Vote participation vacances aux familles - année 2021 - D_2021_001
Vote subvention mucoviscidose - année 2021 - D_2021_002

Vote participation vacances aux familles - année 2021

réf : D_2021_001

Monsieur le Maire rappelle le principe de fonctionnement de la participation versée depuis de nombreuses années aux familles pour leurs enfants ou adolescents qui participeront pendant les vacances d'été ou pendant les autres vacances scolaires à des séjours organisés de type centre aéré, colonie de vacances, séjour sportif ou linguistique organisés par des organismes agréés tel que le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou de l'Education Nationale.

Entendu, l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer à compter de l'année 2021 les participations suivantes aux familles :

- Participation de 14 euros pour les enfants et adolescents de 3 à 17 ans fréquentant un centre aéré,
- Participation de 20 euros pour les enfants et adolescents de 3 à 17 ans fréquentant une colonie de vacances, un séjour linguistique ou un séjour sportif

Les participations pourront être versées pour un maximum de 15 jours dans l'année civile.

La participation peut être versée tout au long de l'année. Le nombre maximum cumulé de jours par année civile reste fixé à 15 durant les vacances d'été et (ou) les autres vacances scolaires, sans application d'un nombre de jours minimum pendant les « petites vacances »

Elle est versée aux familles après le séjour sur présentation d'un certificat de présence, d'une attestation sur l'honneur récapitulant les autres aides éventuelles perçues par la famille, ainsi qu'un justificatif de lien de parenté (livret de famille, acte de naissance...). Elle vient en complément, après l'ensemble des aides perçues par la famille et provenant de divers organismes.

- **DECIDE** que cette aide ne pourra être perçue que par les familles à jour de règlement auprès de la commune, mais également du Syndicat Intercommunal Scolaire de Bricy - Boulay les Barres et du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Boulay les Barres – Bricy.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette délibération

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote subvention mucoviscidose - année 2021

réf : D_2021_002

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Vaincre la Mucoviscidose de Chevilly, qui a pour missions d'aider les malades et leurs familles, de sensibiliser le public, ainsi que de promouvoir la recherche médicale et scientifique.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la subvention donnée au titre de l'année 2020 s'élevait à 150€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer la somme de 150€ au titre de subvention de l'année 2021 à l'association Vaincre la Mucoviscidose
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Compte rendu commission Voirie, Travaux et Sécurité

Monsieur le Maire présente un point les décisions prises lors de la commission Voirie, Travaux et Sécurité.

- Mât drapeau mairie : la commission a adopté le devis présenté par la société AVISO. Toutefois, il est précisé que M. Cormier doit les recontacter afin de déduire les frais de livraisons de 95€, l'agent communal ira chercher directement le mât sur place. L'achat s'élève à 216€ TTC

- Travaux venelle Impasse de l'Etang : Suite à la demande de plusieurs riverains, la commission a étudié les devis concernant la réfection de la venelle au bout de l'impasse de l'Etang. Après étude, le devis de la société Ody Mat maçonnerie a été retenu pour un coût de 2 947.86€ TTC

- Chauffage logement 802 Grande Rue : Monsieur le Maire rappelle que le logement est équipé d'une chaudière à fioul et que celle-ci étant vieillissante des odeurs importantes de fioul se diffusent dans le logement. La commission a étudié le devis de la société POULLAIN. Toutefois, celui-ci n'a pas été validé, la commission demandant à ce que d'autres devis soient demandés, ainsi que d'autres possibilités telle qu'une pompe à chaleur. Le projet sera étudié lors d'une nouvelle commission.

- Chauffage Temple : Monsieur le Maire a présenté à la commission le devis de la société Beauce Electricité pour renforcer le système de chauffage du Temple. La commission demande à voir d'autres devis et reporte le sujet à la prochaine réunion.

- Logement mairie : Suite à l'éventuel projet de réfection du logement au-dessus de la mairie, Monsieur le Maire a informé lors de la commission qu'il a rencontré 2 maîtres d'œuvres afin d'avoir leur avis sur la création d'un ou de deux logements. Les deux préconisent la remise en état du seul logement existant, et de ne pas le séparer en deux, ce qui engendrerait des coûts très importants. La commission est en attente des propositions.

Information implantation unité de méthanisation

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Armand DOUBLIER, conseiller municipal, afin qu'il présente le projet de TerrEnergies 360 consistant à implanter une unité de méthanisation sur la commune de Bricy.

Monsieur DOUBLIER, présente au conseil municipal le projet de création d'une unité de méthanisation dans sa globalité, à savoir que TerrEnergies 360 est partenaire de la Ferme des Arches située à Gommier qui regroupe une quarantaine d'agriculteurs et emploie environ 160 personnes équivalent temps plein.

L'idée du projet est de créer 4 sites d'unité de méthanisation, un site sur Gommier/Terminiers, 1 site sur Poupry ou ses environs, 1 site à Rouvray Ste Croix et 1 site à Bricy.

Le site de Bricy devrait se situer en Bricy et Huêtre sur la Départementale.

M. DOUBLIER explique le fonctionnement d'une unité de méthanisation, à savoir :

Les déchets des cultures habituelles, par exemple le pelures d'oignons, et autre végétaux peuvent être "recycler" et permettre ainsi entre autre la création de gaz.

Les agriculteurs cultiveront également des "cultures intermédiaires" durant les périodes habituellement basses de l'activité, afin d'alimenter l'unité de méthanisation.

Ces cultures seront déposées dans des bacs de récupération, puis passeront dans ce que l'on appelle un digesteur, qui a la même fonction que la panse d'une vache. De là en ressortiront du méthane (gaz) qui alimentera directement le réseau de gaz de la commune et sera géré et contrôlé par GRDF, mais également des substances liquides et solides qui sont des fertilisants naturels et qui seront épandus dans les champs.

M. DOUBLIER transmet à tous les conseils municipaux le flyer de présentation de TerrEnergies 360 et les invite à consulter le site, et précise qu'il se tient à la disposition de tous pour répondre aux questions.

Le conseil municipal est informé qu'une demande de permis de construire devrait être déposée en mairie vers le mois de mars.

Subvention associations locales 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'aucune subvention n'a été octroyée en 2020 aux associations locales au vu du contexte sanitaire ayant entraîné l'annulation de toutes les manifestations.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal s'il souhaite pour 2021 adresser un courrier aux associations afin de connaître leur besoin.

Le conseil municipal à la majorité souhaite qu'un courrier soit adressé aux associations afin de savoir si elles souhaitent une subvention communale.

Point PLUi-H

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion sur Patay concernant le PLUi-H. Durant cette réunion M. Le Maire a appris que 2 terrains situés sur Bricy sont annoncés en zone de bruit et sont donc rendus non constructibles. M. Le Maire a fait savoir lors de cette réunion son désaccord à cette décision, la mairie ayant eu des documents officiels les faisant apparaître constructibles. Il a également fait remonter cette information en réunion avec la Communauté de Communes en les informant qu'il refuse fermement le retrait de ces 2 parcelles.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que s'il le faut la commune ira jusqu'au Tribunal Administratif si les parcelles ne repassent pas en zone constructible.

Bulletin municipal et chocolats de anciens

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique BEAUPERE, 1ère adjointe, afin de présenter un petit point sur le bulletin municipal et la distribution des chocolats des anciens.

Madame Monique BEAUPERE tient tout d'abord à remercier les membres de la commission communication et infos municipales pour leur investissement dans la création du bulletin municipal. Celui-ci a été édité en 300 exemplaires pour un coût total de 829.40€

Concernant la distribution des chocolats Madame BEAUPERE fait lecture des différentes cartes de remerciements reçues par les administrés.

Ces derniers ayant vraiment apprécié ce geste à leur intention suite à l'annulation du repas des anciens due à la crise sanitaire.

Rendez-vous MDB Promotion

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu M. GARZANDAT représentant de la société MDB Promotion concernant son projet de lotissement Rue des Fauchettes, suite au courrier que la mairie lui a adressé afin qu'il fasse les modifications suivantes à sa demande de Permis d'aménager, à savoir :

Faire figurer sur le plan, à réaliser par leurs soins :

- La voirie en goudron le long du lot n°1 et permettant l'accès à la sortie du lotissement via la Route de Huêtre
- La mise en place d'un compteur d'eau sectoriel au départ de l'alimentation du lotissement

Faire figurer dans le règlement, à réaliser par leurs soins :

- L'éclairage public sera soumis à la même réglementation que le reste du village, à savoir extinction des lumières la nuit de 23h à 5h.
- Interdiction de stationner sur les trottoirs en béton désactivé. Cette interdiction devra être matérialisée par un panneau et un marquage au sol.

Faire apparaître dans le règlement :

- Il est recommandé de créer un puisard d'environ 3,5m de profondeur sur chaque terrain et ce pour assurer l'évacuation des eaux pluviales.

Enfin, corriger la notice descriptive page 10, paragraphe 2.2 Schéma d'aménagement « Les eaux pluviales des lots 1 ET 11 seront traitées individuellement sur chaque lot ». modifier ET par A.

Sute au rendez-vous, M. GARZANDAT a accepté d'apporter toutes les modifications.

Acte administratif reprise de terrain pour alignement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune va procéder à la rédaction d'un acte administratif concernant la reprise de bordure de terrains pour le lotissement Chemin de la Bouvellerie et ce afin de respecter l'alignement de la route.

Signature échange de terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la signature pour l'échange de terrains entre les consorts BOUCHER - BONNAMY et la Commune de Bricy a été signé le 19 janvier 2021 chez le notaire.

Plaque monument aux morts

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Souvenir Français qui a pris en charge la gestion de la réfection de la plaque du monument aux morts, a informé la commune que la plaque est déjà gravée des deux côtés et que le granit est abîmé. De ce fait il est fort probable qu'il faille procéder au changement complet de la plaque. Il faudrait compter un budget d'environ 1900€. Le Souvenir Français ne pourrait donc prendre en charge l'intégralité de la somme. Ils doivent faire un retour à M. le Maire dans les prochaines semaines.

Projets

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des projets suivants :

- Liaison douce Bricy / Boulay les Barres : Les communes de Bricy et Boulay les Barres ont émis la réflexion d'une potentielle création de piste cyclable entre les 2 communes. Afin d'entamer cette réflexion, une réunion a eu lieu en présence des maires des 2 communes, mais également du Département et de la BA123.

La Base aérienne a fait savoir qu'elle était totalement favorable au projet et souhaiterait même que le Département réalise une continuité jusqu'à Ormes.

Si le projet vient à se réaliser, Monsieur le Maire précise au conseil municipal, que les communes de Bricy et Boulay les Barres devront supporter le financement des travaux entre les deux communes, mais elles demandent au Département de bien vouloir réaliser les études et de suivre le projet.

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 09/02/2021
Le Maire
Louis-Robert PERDEREAU